

COMMUNE DE LABEGUDE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2024 A 20 HEURES

Date de la convocation :

04 avril 2024

ORDRE DU JOUR

- Approbation Compte de Gestion 2023
- Approbation Compte Administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Vote du Budget Primitif 2024 :
Taxes directes locales – Subventions – Tarifs communaux
- Subvention exceptionnelle au CAC
- Complément de subvention 2024 au CCAS
- Location d'un terrain communal pour conteneurs de stockage électrique
- Délégations :
 - aux finances et à l'investissement
 - à la gestion de la cantine communale
 - aux travaux de voirie

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusée et procuration : MME HUOT Michèle à MME CONSTANT Michèle.

Secrétaire de Séance : MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.

DELIBERATIONS

N° 16/2024

Objet : Approbation du compte de gestion 2023 dressé par le receveur municipal

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes ont été régulièrement effectuées.

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 17/2024

Objet : Approbation du compte administratif 2023 et affectation du résultat d'exécution

Monsieur le Maire sort de la salle pour laisser délibérer les membres du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

MAIRIE DE LABEGUDE
67 Route Nationale
07200 LABEGUDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15 + 1 procuration
Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 4 avril 2024

SEANCE DU 11 AVRIL 2024 à 20H - N°17/2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Cécile DUCHAMP, Maire-adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Jean-Yves PONTHER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		130 000,00 €		263 889,59 €	0,00 €	393 889,59 €
Opérations de l'exercice	1 235 250,87 €	1 372 523,12 €	604 907,70 €	754 105,40 €	1 840 158,57 €	2 126 628,52 €
Totaux	1 235 250,87 €	1 502 523,12 €	604 907,70 €	1 017 994,99 €	1 840 158,57 €	2 520 518,11 €
Résultat d'exécution		267 272,25 €		413 087,29 €		680 359,54 €
Besoin de financement						
Excédent de financement				413 087,29 €		
Restes à réaliser (RAR)			113 598,00 €	126 904,00 €		
Besoin de financement des RAR				13 306,00 €		
Excédent de financement des RAR						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement				426 393,29 €		
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter			67 272,25 €	au Compte 1068 investissement		
			200 000,00 €	au Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté		

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM. DURAND Gérald, BESSON Jonathan, GOSSE Pascal, GROS Cyril, VERNET David, VOLLE Jean-Luc

Pour expédition conforme
La Présidente, DUCHAMP Cécile



Objet : Taux 2024 des taxes directes locales

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes pour la 13^{ème} année consécutive. Il rappelle au Conseil Municipal le taux de référence foncier bâti 2024 (32.02%) composé du taux communal (13,24%) et du taux départemental (18.78%).

Le coefficient correcteur qui tient compte de l'évolution des bases de la commune, aboutit à une contribution par la commune de 317 448 €.

	Bases	Taux	Produits attendus
TF :	1 957 000	13.24% + 18.78% = 32.02%	626 631
TFNB :	3 400	78.46%	2 668
TH :	248 700	6.04%	15 021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux pour 2024 et de les fixer comme suit :

- Taux du foncier bâti : **32,02%**
- Taux du foncier non bâti : **78,46%**
- Taux de la taxe d'habitation : **6.04%**

Objet : Subventions annuelles 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions accordées pour 2024 comme suit :

A.C.C.A	250,00 €
ADAPEI	90,00 €
AMPHIBAVI	70,00 €
Amicale Laïque	600,00 €
APPEL-OGEC Ecole St Régis	600,00 €
La Boule de LABEGUDE	600,00 €
Centre Léon Bérard	100,00 €
Croix Rouge Française	130,00 €
Donneurs de Sang	80,00 €
FNATH Mutilés du Travail	100,00 €
FNACA	100,00 €
Club de Cyclotourisme Labégude	100,00 €
Loisirs Créatifs 07	100,00 €
Conjoints survivants	300,00 €

IME "Amitié-Lalevade"	100,00 €
Prévention routière	80,00 €
Les Raïols	100,00 €
Retro Tour Ardèche	50,00 €
Restaurant du Cœur	100,00 €
Secours Populaire Français	100,00 €
Tennis Club Labégudien	300,00 €
Ensemble et solidaires (UNRPA)	600,00 €
Vaincre La Mucoviscidose - Virade de l'Espoir	200,00 €
Ardèche Roll	350,00 €
Jeunes sapeurs-pompiers d'Aubenas	600,00 €
<i>Divers</i>	<i>2 900 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- vote les subventions telles que présentées par Monsieur le Maire
- précise qu'il privilégie les associations qui font vivre la commune et participent aux festivités organisées.
- dit que le versement de la subvention sera effectué après remise par les associations de leur bilan de l'année N-1 (même s'il n'y a pas eu d'activité), du budget prévisionnel, de leur n° SIRET, du code APE, d'un RIB ainsi que d'une assurance responsabilité civile pour le prêt des salles communales.

N° 20/2024

Objet : Subvention 2024 au Comité d'animation et de la culture

M. GROS Cyril, Président du Comité d'Animation et de la Culture sort de la salle pour laisser délibérer les membres du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que lors de pandémie du Covid19, la subvention accordée au Comité d'Animation et de la Culture avait été diminuée. Suite à la reprise de nombreuses animations sur la commune, il propose de l'augmenter pour l'année 2024 soit 2 900 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 14 voix pour :

- fixe la subvention 2024 pour le Comité d'Animation et de la Culture à **2 900,00 €**.
- dit que le versement de la subvention sera effectué après remise par l'association de son bilan de l'année N-1, du budget prévisionnel, de son n° SIRET, du code APE, d'un RIB ainsi que d'une assurance responsabilité civile pour le prêt des salles communales.

Objet : Les différents tarifs communaux 2024

Monsieur le Maire propose de voter les différents tarifs communaux à partir du 1^{er} mai 2024, comme suit :

	<u>Rappel 2023</u>	<u>2024</u>
I- PRODUITS DOMANIAUX		
A) Location immeubles (le week-end)		
Salle du Clos	120 €	125 €
Salle des fêtes	200 €	210 €
B) Droit de voirie		
Occupation domaine public	12 €/m ² /an	14 €/m ² /an
Camion "Plats à emporter" limité à 20 m ²	12 € par jour	14 € par jour
Camion "Vente outillage ou similaires"		
C) Concessions cimetières		
Concession trentenaire	162 €/m ²	170 €/m ²
Concession 15 ans	90 €/m ²	95 €/m ²
Colombarium (case 3 urnes) concession 30 ans	990 €	995 €
Dispersion des cendres	40.00 €	45 €
Caveau simple 30 ans	1 000 €	1 050 €
Caveau provisoire 4 semaines soit 28 jours gratuits puis tarif à la semaine jusqu'à 6 mois maximum (toute semaine entamée est due)	36 € à partir de la 5 ^{ème} semaine	40 € à partir de la 5 ^{ème} semaine
II- RECOUVREMENTS		
Forains : forfait eau et électricité	48 € par jour	50 € par jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention :

- vote les nouveaux tarifs 2024 proposés par Monsieur le Maire

Mme TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise pose la question du pourquoi il y a une augmentation des tarifs des concessions de cimetière alors qu'il n'y a pas d'augmentation de l'énergie et de l'eau dessus.

Objet : Subvention exceptionnelle 2024 au CAC

M. GROS Cyril, Président du Comité d'Animation et de la Culture sort de la salle pour laisser délibérer les membres du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Suite à l'organisation de plusieurs festivités depuis le début de l'année 2024 en partenariat avec la commune (Foire aux chevaux...), Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle au CAC d'un montant de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 14 voix pour :

- accorde une subvention exceptionnelle d'un mont de 2 000 € au Comité d'Animation et de la Culture.

Objet : Subvention complémentaire au CCAS

La situation financière de la résidence du Val d'Ardèche étant fragile, Monsieur le Maire propose de voter une subvention complémentaire au CCAS d'un montant de 20 000 € ce qui représente une subvention totale de 60 000 € pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Vote une subvention complémentaire de 20 000 € pour le CCAS et inscrit ce montant au budget 2023 à l'article 657363
- Dit que le versement de cette subvention sera étalé par acomptes mensuels jusqu'en décembre 2024

Objet : Location d'un terrain communal pour conteneurs de stockage électrique

Monsieur le Maire expose qu'il a été démarché par la société BLUE26, société de développement située sur Allex (Drôme), pour la pose de conteneur de stockage électrique.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal, la possibilité d'installer un conteneur de stockage sur la parcelle cadastrée n° AB 115 et de recevoir pour cela un loyer de 2 500 € par an (pendant 20 ans). Cette installation permettra aussi à Enedis d'injecter sur le réseau 1 Méga Watt/Heures d'électricité, pour un besoin ponctuel ou en cas de coupure électrique. A cela, la société Blue26, a aussi proposé l'installation d'une ou deux bornes de recharge électrique pour véhicules.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- L'autorisation de signer la promesse de bail pour l'installation de ce projet de conteneur, et de lui donner tout pouvoir pour lancer la procédure de permis de construire avec la société Blue26.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant le projet d'installation d'un conteneur de stockage électrique .

Objet : Délégation des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations ;

Considérant que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 3 postes de conseiller municipal délégué en charge :

- des travaux de voirie
- des finances et de l'investissement
- de la gestion de la cuisine communale

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer 3 postes supplémentaires de conseiller délégué à compter de la date de l'arrêté de délégation consentie par le Maire ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise le Maire à créer 3 postes supplémentaires de conseiller délégué en charge des missions citées et à signer toutes pièces relative à cette décision

Ces 3 nouvelles délégations seront actives à partir du 1^{er} mai 2024. Monsieur le Maire précise que tous les conseillers ont donc une délégation. Cela prouve l'implication de chaque élu pour la commune.

Affaires diverses

- Rénovation de l'ancienne école maternelle : rencontre effectuée le 11 avril 2024 avec le maître d'œuvre Estève et Dutriez pour la présentation de deux propositions d'exquises.
- Conseil Municipal des Jeunes : voyage à Paris les 23 et 24 avril 2024 pour les remercier de leur investissement durant leur mandat de 2 ans. Visite des différents lieux de pouvoir et de citoyenneté (Sénat et Assemblée Générale).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,
Lise TAULEIGNE-DESPLANCQUES



Le Maire,
Jean-Yves PONTHER



